



L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé



Mes revenus
sont modestes ?
L'État m'aide à payer
ma complémentaire
santé

Suis-je concerné(e) ?

Oui, si mes revenus mensuels* sont compris :

entre
722 €
et 973 €
par mois

(foyer d'une
personne)



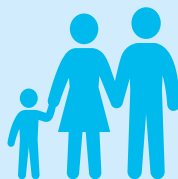
entre
1083 €
et 1460 €
par mois

(foyer de deux
personnes)



entre
1299 €
et 1752 €
par mois

(foyer de trois
personnes)



Si mes revenus sont inférieurs à ces montants, je peux bénéficier de la CMU-Complémentaire

** Plafonds applicables en Métropole*

L'ACS, qu'est-ce que c'est ?

**Un chèque pour m'aider
à payer une complémentaire santé**



Moins de 16 ans	de 16 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
100 €/an	200 €/an	350 €/an	550 €/an

**Des offres de complémentaires santé, qui ont été spécialement
sélectionnées pour moi pour leur bon rapport qualité/prix**

Et en plus...



Je n'ai rien à payer chez le médecin

- ✓ Ma consultation est directement payée par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé
- ✓ Mon médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraire
- ✓ Je ne paie pas les franchises médicales et la participation forfaitaire de 1 €



Je suis mieux remboursé(e) pour mes médicaments, mes lunettes et mes prothèses dentaires et auditives



J'ai droit à des réductions sur mes factures de gaz et d'électricité

Comment faire ma demande ?

1

Je remplis le dossier de demande



J'imprime le dossier sur le site www.info-acs.fr
ou



Je le demande à ma caisse d'assurance maladie
qui peut m'aider à le remplir si besoin.

2

J'envoie ou je dépose le dossier à ma caisse d'assurance maladie

3

Ma demande est acceptée



Je reçois un courrier avec mon chèque



Je choisis une complémentaire santé
qui correspond à mes besoins de santé



Je peux consulter la liste des complémentaires santé
sur le site www.info-acs.fr ou la demander à ma caisse
d'assurance maladie



Je peux comparer l'ensemble des offres
des complémentaires santé sur le site www.info-acs.fr

4

Je donne le chèque à la complémentaire santé que j'ai choisie

Exemples de réductions sur un an



Pour une personne seule
de 25 ans

Coût contrat: 230 €
Montant aide: **200 €**
Reste à payer: **30 €**
soit 2,50 €/mois



Pour deux personnes de
45 ans avec deux enfants

Coût contrat: 1200 €
Montant aide: **600 €**
Reste à payer: **600 €**
soit 50 €/mois



Pour une personne
de 75 ans

Coût contrat: 845 €
Montant aide: **550 €**
Reste à payer: **295 €**
soit 25 €/mois

Pour en savoir plus



► Je vais sur le site www.info-acs.fr

- ✓ Je peux vérifier si j'ai le droit à l'ACS grâce à **un simulateur**
- ✓ Je peux trouver l'offre qui me convient le mieux grâce à **un comparateur d'offres**
- ✓ Je peux télécharger **le dossier de demande**

ou

► J'appelle le **0 800 971 391*** ou je me rends à **ma caisse d'assurance maladie**

* Service et appel gratuits.

LES CONTRATS ACS

Plusieurs offres ont été sélectionnées par l'État pour leur bon rapport qualité/prix. Ces offres sont proposées par onze groupements rassemblant plus de 200 mutuelles, assurances, institutions de prévoyance : Accès Santé - ACS Couleurs Mutuelles - ASACS La santé solidaire - Assureurs Complémentaires Solidaires - Atout Cœur Santé- Complémentaire santé ACS - Complémentaire Santé Solidaire - Klesia ACS - MSM Mutuelle Saint-Martin- Oui Santé - Proxime Santé.

Pour savoir si mon organisme actuel ou un organisme que je connais fait partie d'un groupement et propose des contrats ACS, je consulte le site www.info-acs.fr.